



Coordination Française pour l'Allaitement Maternel

Bonjour aux adhérent(e)s et aux sympathisant(e)s de la CoFAM,

Vous soutenez les projets de la CoFAM, depuis sa création ou depuis quelque temps seulement, grâce à vos cotisations et/ou à votre participation dans certaines actions. Nous vous remercions pour votre confiance.

Mais nous sommes dans l'urgence et nous venons vous solliciter pour nous aider à « sauver » la CoFAM de ses difficultés actuelles.

Les objectifs de la CoFAM sont de « protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel », en regroupant tous les acteurs oeuvrant dans ce sens. La CoFAM est capable de **rassembler** des associations d'usagers et de mères, des membres individuels intéressés par l'allaitement, et des professionnels de santé en individuels ou en associations. De la sorte, le Ministère et les institutions nous ont rapidement reconnus comme **une Coordination Nationale, représentative de toutes les sensibilités**, d'autant plus que le discours tenu toutes ces dernières années était « un discours de sensibilisation à l'allaitement, sans culpabiliser les femmes qui n'allaitent pas et en apportant des arguments en faveur de leur libre choix » (propos d'une responsable de la DGS).

Depuis sa création en l'an 2000, la CoFAM a largement contribué à l'évolution des mentalités et le paysage de l'allaitement maternel en France a changé :

- Les SMAM ont conduit progressivement la Société vers « un autre regard » sur l'allaitement maternel. C'est maintenant un événement attendu et remarqué par les médias et le public
- Les lettres ouvertes à Nicolas Hulot, à Marcel Rufo, puis à Aldo Naouri et enfin au Journal Libération (janvier 2007) ont fait connaître la CoFAM aux journalistes
- Le communiqué de presse sur « grippe A/H1N1 et allaitement », en septembre 2009, a fait progresser la réflexion des professionnels sur le sujet
- Depuis 2000, l'organisation de 3 JNA, d'une Journée IHAB, et de 14 JRA grâce à des subventions ministérielles, a permis de « sensibiliser » presque 10 000 professionnels de maternité et de PMI
- Enfin l'Initiative Hôpital Ami des Bébé est devenue un projet de service qui intéresse de plus en plus de maternités : 12 maternités labellisées en 11 ans et, en 2011, six nouvelles maternités demandent une 1^{ère} évaluation, dont un Pôle Mère-Enfant de niveau 3.

Des groupes de réflexion se sont multipliés au fil du temps :

- sur les associations
- sur l'éthique, le Code International, les conflits d'intérêt
- sur l'allaitement dans les structures d'accueil de jeunes enfants
- sur le concept « Ami des Bébé » en PMI
- sur la formation initiale des professionnels de santé
- sur médicaments et allaitement

Bref, toutes ces actions ont créé **un véritable « capital confiance »** vis-à-vis des associations de mères, vis-à-vis des professionnels, mais aussi vis-à-vis de toutes les institutions (Ministère, Unicef, HAS, INPES). **Pour beaucoup, la CoFAM est devenue une référence.**

Mais, car il y a toujours un « mais » dans les belles aventures, comme tous les bénévoles, nous avons du mal à générer suffisamment d'argent pour assumer toutes les missions qui nous sont assignées.

- Après plusieurs années de discussion avec les services fiscaux, qui n'ont jamais bien compris ce que nous faisons, la CoFAM n'a toujours pas obtenu le statut d'intérêt général, nous pénalisant ainsi dans la recherche de fonds. Un passage récent devant le Collège Territorial de Paris des Finances Publiques devrait nous faire avancer sur ce dossier.
- L'an dernier, de nombreux pourparlers ont eu lieu au Ministère pour développer l'IHAB et pérenniser le salaire de la coordinatrice IHAB qui gérait au quotidien l'énorme travail des JRA et de l'IHAB. Mais le remaniement ministériel a tout chamboulé. Avec l'accord du CA de la CoFAM, le groupe IHAB de la CoFAM a souhaité constituer une association, « IHAB France », afin de répondre aux demandes croissantes des établissements. IHAB France gardera des liens privilégiés avec la CoFAM.
- Avec la fin de notre mission JRA (qui était subventionnée par la DGS), la CoFAM n'a plus de trésorerie et ne peut donc plus assumer les coûts salariaux. **Une procédure de licenciement économique est donc en cours et sera effective pour la fin de la semaine.** Cette rupture de contrat génère un coût d'environ 15.000 € en raison des indemnités légales à verser. La CoFAM n'a pas cette somme. Et l'arrêt de la CoFAM serait désastreux pour le « monde de l'allaitement maternel » qui risque de perdre toute la crédibilité acquise pendant ces dix dernières années.

**Il manque 8000 € à la CoFAM pour honorer ces obligations.
Dans 8 jours, nous risquons donc d'être en dépôt de bilan.**

**Pour continuer et développer les actions de la CoFAM
Pour permettre le démarrage d'IHAB France**

Aidez-nous à sauver la CoFAM

Il y a 260 membres adhérents à la CoFAM.

**Si vous envoyez votre adhésion dès aujourd'hui
Si vous rajoutez un don à votre convenance (il n'y a pas de « petits dons »)
Si vous en parlez à des sympathisants autour de vous
Vous pouvez aussi faire un don sans être adhérent de la CoFAM**

Nous pouvons très rapidement rassembler les 8000 € nécessaires
Même 30 €, donnés par 260 membres peuvent suffire !

Les règlements par chèques sont à adresser à :

Muriel TERRIERES
La CoFAM – Gestion des adhérents
18, rue des Molléons
95230 - Soisy sous Montmorency

Nous ne pouvons pas encore vous assurer la possibilité d'une exonération fiscale de votre don, puisque notre dossier est encore en cours d'étude.

Vos chèques seront déposés sur le compte de la CoFAM, seulement si nous réunissons les 8000€ indispensables.

En cas de surplus, le montant restant sera affecté à la poursuite des actions de la CoFAM qui pourra continuer d'agir...

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des dons
sur la 1^{ère} page du site de la CoFAM

<http://www.coordination-allaitement.org/>



**Coordination Française
pour l'Allaitement Maternel**

Bulletin d'adhésion ASSOCIATION

Coordonnées de l'Association (publiques : seront affichées sur le site)

NOM : _____

Adresse du siège : _____

Téléphone : 1. _____, 2. _____ Fax. _____

Mail : _____

Site Web : _____

Nombre d'adhérents au jour de l'inscription : _____

Coordonnées du président
(confidentielles - non diffusées)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Adresse :

Tél : Fax :

Collège : Association d'usagers

Coordonnées de la personne contact (si ≠)
(confidentielles - non diffusées)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Adresse :

Tél : Fax :

Association de professionnels de santé

Les informations publiques liées aux associations sont publiées sur le site web de la CoFAM
<http://coordination-allaitement.org>

Vos coordonnées, en cas de changement, seront modifiées en envoyant un mail à
adhésion@coordination-allaitement.org

. J'adhère à la CoFAM, pour l'année en cours. Toute demande reçue après le 31 octobre sera validée sur l'année suivante.

. Je m'engage au respect des statuts, du règlement intérieur et de l'éthique de la CoFAM (textes consultables sur le site)

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Cotisation : 25 euros : Asso < 20 membres

40 euros : Asso > 20 membres

Don supplémentaire : 60 € 100 € Autre

Merci d'établir 2 chèques : 1 pour votre adhésion et 1 pour votre don. Une attestation de don vous sera adressée (valant reçu fiscal sous réserve d'obtention du statut d'intérêt général de la CoFAM)

Chèques à l'ordre de la CoFAM à retourner à :

Muriel Terrières - Adhésions CoFAM

18 rue des Molléons - 95 230 Soisy-sous-Montmorency



**Coordination Française
pour l'Allaitement Maternel**

Bulletin d'adhésion INDIVIDUELLE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____ Fax. _____

Mail (nécessaire) : _____

Collège : Individuel (non professionnel de santé)

 Professionnel de santé (rayez la mention inutile)

Vos coordonnées, en cas de changement, seront modifiées en envoyant un mail à adhésion@coordination-allaitement.org

. J'adhère à la CoFAM, pour l'année en cours.

. Je m'engage au respect des statuts, du règlement intérieur et de l'éthique de la CoFAM (textes consultables sur le site)

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

25 euros

Don supplémentaire : 50 € 80 € Autre

Merci d'établir 2 chèques : 1 pour votre adhésion et 1 pour votre don. Une attestation de don vous sera adressée (valant reçu fiscal sous réserve d'obtention du statut d'intérêt général de la CoFAM)

Chèques à l'ordre de la CoFAM à retourner à :
Muriel Terrières - Adhésions CoFAM
18 rue des Molléons - 95 230 Soisy-sous-Montmorency



**Coordination Française
pour l'Allaitement Maternel**

Bulletin de don à la CoFAM

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse: _____

Téléphone (facultatif) : _____ Fax (facultatif) : _____

Mail (facultatif) : _____

Je fais un don à la CoFAM d'un montant de :

50 € 100 € 500 € Autre

Une attestation de don vous sera adressée (valant reçu fiscal sous réserve d'obtention du statut d'intérêt général de la CoFAM)

Chèque à l'ordre de la CoFAM à retourner à :
Muriel Terrières - Adhésions CoFAM
18 rue des Molléons - 95 230 Soisy-sous-Montmorency